



Fédération Française de Shiatsu Traditionnel

FORMATION ET PRATIQUE DU DO-IN

CARNET DE SUIVI STAGIAIRE FFST



Nom :

Prénom :



60, rue François 1^e, 75008 Paris

06 08 63 47 80 • shiatsu@ffst.fr

www.ffst.fr

Association sans but lucratif (loi de 1901) • Membre de l'International Shiatsu Network (ISN)

version juillet 2024

Notes diverses

Nom :

Prénom :

N° licence FFST :

Date 1^{ère} inscription :

Adresse :

.....

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail : @.....

Photo récente

Changement d'adresse :

Adresse :

.....

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail : @

Pratiques/Disciplines associées

Art martial – Taï-chi-chuan – Qi Gong – Yoga - Shiatsu

Pratique/Discipline	Niveau	Validation/certification

LA FFST

La vocation de la FFST (Fédération française de shiatsu traditionnel), organisation sans but lucratif (loi de 1901) est principalement :

- ✓ D'initier et accompagner dans sa formation toute personne désireuse d'apprendre, de pratiquer et/ou de former au shiatsu.
- ✓ D'apporter un support aux différents centres formation des praticiens et des formateurs. À cet effet, des programmes d'études ont été arrêtés. Ils sont validés après examen par des attestations de formation et des certificats délivrés par la FFST.
- ✓ D'accorder des équivalences aux praticiens et formateurs issus de centres de formation hors FFST après étude du dossier.
- ✓ De faire adhérer les membres de la FFST à un code de déontologie.
- ✓ De regrouper les praticiens et formateurs en exercice afin de permettre une circulation des informations.
- ✓ De permettre à l'adhérent de bénéficier d'une médiation juridique via l'UPSME.
- ✓ D'assurer la défense et la représentation du shiatsu auprès des pouvoirs publics et des instances européennes.
- ✓ D'informer par tout moyen, notamment sous forme d'articles dans la presse écrite, le public intéressé.

Le Do-In enseigné sous l'égide de la FFST est exercé dans le respect de règles professionnelles et déontologiques strictes.

Code de déontologie Do-In FFST

Application aux pratiquants de Do-In, aux détenteurs du Certificat d'Aptitude d'Animateur Do-In et aux Formateurs Do In certifiés FFST

Tout animateur ou formateur Do In de la Fédération Française de Shiatsu Traditionnel (FFST) s'engage, dès son inscription, au respect de ce code de déontologie conforme à l'esprit du Shiatsu et du Do In, à la lettre des statuts, au règlement intérieur de la

FFST, et aux lois et règlements en vigueur, tant français qu'européens.

En conséquence, il s'engage également sur l'honneur à :

- ✓ - Respecter la sécurité de toute personne présente en s'assurant de leur intégrité et de leur sécurité dans toutes ses composantes physique, morale, socioculturelle, religieuse, croyances...
- ✓ - S'assurer du consentement de toute personne présente à la formation à recevoir ce qui lui est proposé, de la part des formateurs, des assistants et des autres stagiaires ;
- ✓ - Respecter une stricte confidentialité ;
- ✓ - Toujours garantir une prestation optimale, notamment en maintenant ses compétences au plus haut niveau, à l'aide de cours, stages et formations complémentaires, y compris après sa certification ;
- ✓ **mener ses activités de Do In en excluant toute forme de prosélytisme confessionnel, politique ou sectaire**, ce qui constituerait un motif de radiation.
- ✓ - Informer le receveur lorsqu'il intègre d'autres pratiques au cours de la séance de Do In afin de ne pas créer de doute quant à la nature réelle du Do In.
- ✓ **être détenteur de la formation aux premiers secours**, datant de moins de cinq ans, délivrée par la Croix-Rouge Française, la Protection Civile, les Pompiers, ou tout autre organisme habilité, ou à présenter une équivalence. En outre, il doit garder à l'esprit que le Do In n'est pas une pratique médicale au sens occidental du terme, ni une idéologie, mais un art s'inscrivant prioritairement dans le domaine de la prévention santé, et plus généralement du « bien-être ».

Par conséquent, il doit :

- ✓ s'abstenir d'établir un quelconque diagnostic
- ✓ se garder d'interrompre ou de modifier un traitement médical

- ✓ s'interdire de prescrire ou conseiller des médicaments
 - ✓ diriger sans délai vers un médecin toute personne se plaignant ou présentant les signes d'un malaise
 - ✓ avoir une conception pluridisciplinaire de sa pratique
- L'animateur Do In, quant à lui, s'engage à fixer ses honoraires, en accord avec l'équité, en les proportionnant aux prestations fournies, tout en restant libre d'offrir des séances ou encadrements d'ateliers gratuits. Rappelons que seul **l'animateur**

Formation continue et label FFST

Nom du stagiaire :

Dans le cadre de la formation continue et des règles de formation en vigueur, et afin de garantir le label FFST, il est conseillé de suivre un module post-certification au minimum tous les 2 ans.

Thèmes/Contenu	Date	Nb heures	Signature/Tampon

--	--	--	--

--

Validation du cursus FFST

Nom du stagiaire :

Certificat Fédéral d'Aptitude à l'Animation Do-In (CF2ADI)

Décerné sous la responsabilité de la FFST

Date de l'examen :

Nom et cachet du centre certificateur :

Nom et signature du.e président.e du jury :

Do In certifié, et à jour de son assurance, est en droit de demander des honoraires.

Il doit également **fournir un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de trois mois pour pouvoir prétendre aux certifications** et informer le bureau exécutif si, par la suite, il faisait l'objet d'une quelconque condamnation ; faute de quoi, il s'exposerait à une radiation immédiate.

Il va de soi que dans le cas d'une condamnation grave, le bureau exécutif se verrait dans l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent, allant jusqu'au retrait, pour son titulaire, de la licence FFST.

La non-observation caractérisée, par un membre actif animateur ou formateur Do In de la FFST, des engagements et principes énumérés ci-dessus entraînera sa radiation immédiate de la FFST, dès que le bureau exécutif en aura connaissance. Toutefois, l'intéressé aura toujours la possibilité de saisir les Référents des Pôles Formation et Ethique. Des poursuites pourraient être également engagées à l'encontre de l'intéressé au cas où les intérêts moraux ou matériels de la FFST seraient compromis. Dans tous les cas de radiation, la citation illégitime de l'appartenance à la FFST ainsi que l'utilisation du logotype feront l'objet de poursuites.

Nom de l'adhérent :

Nom du formateur :

Date :

Mention manuscrite : « lu et approuvé »

Signature :

Informations importantes :

Les stagiaires ont obligation de remettre un exemplaire de ce code de déontologie daté et signé dès le début de leur formation.

Chaque centre de formation est tenu de garder en archivage tous les codes de déontologie de l'ensemble des stagiaires, et ceci dès le début de la première année de formation. A la demande du Pôle formation ou du Pôle Éthique, chaque responsable de centre de formation aura pour obligation d'envoyer sous 8 jours à la FFST le ou les code(s) de déontologie réclamé(s). Cette procédure permet à la FFST d'avoir un document de référence en cas de non-respect de ce code par un stagiaire, et par conséquence d'avoir un moyen d'action. A ce sujet, il est précisé qu'un chargé de mission est en charge de vérifier tous les sites des stagiaires. En cas de non-respect de ce code de déontologie, le Pôle Formation et le Pôle Éthique de la FFST ont la possibilité de mettre des sanctions allant de l'avertissement à l'interdiction de se présenter à la certification fédérale.

Connaissances fondamentales pour la certification FFST

Partie sous la responsabilité du formateur référent, préalable à l'examen fédéral

Nom du stagiaire :

➤ Validation des prérequis exigés pour l'obtention de la Certification Fédérale

	Durée minimale	Date	Signature/Tampon
PSC1 (- 5 ans)			
Module Anatomie/Physiologie	35h		
Module Médecine Traditionnelle Chinoise (MTC)	35h		
Formation et évaluation pratique et pédagogique	80h		

Module Installation professionnelle	6h		
Stage d'immersion auprès d'un formateur ou animateur Do-In FFST (présentiel ou distanciel)	4h		
Projet professionnel écrit et soutenu			

Modalités d'inscription et déroulement de l'examen

➤ Conditions pour se présenter à la Certification Fédérale

Se reporter p11-14 du référentiel de formation de l'Animateur Do-In

- ✓ être adhérent FFST et à jour de sa cotisation
Remarque importante : un candidat dont le formateur ne serait pas à jour de sa cotisation ne pourra pas se présenter à l'examen.
- ✓ connaître et observer en tout point le code de déontologie Do-In de la FFST
- ✓ avoir suivi les cours pédagogie-pratique de 80 heures minimum auprès d'un formateur agréé FFST, auxquels se rajoutent les 6 heures d'aide à l'installation professionnelle et les 4 heures minimum de stage d'accompagnement
- ✓ avoir validé les modules de MTC et d'Anatomie - Physiologie, ou en être dispensé
- ✓ être titulaire d'une formation aux premiers secours (PSC1) ou présenter une équivalence
- ✓ avoir construit et rédigé son projet professionnel validé par le centre de formation
- ✓ produire un extrait de casier judiciaire vierge (bulletin N° 3) de moins de 3 mois au moment de l'inscription
- ✓ régler au centre d'examen les frais d'inscription à l'examen (80 euros en 2024).
un candidat ne se présentant pas à l'examen ne pourra prétendre au remboursement de son inscription, sauf pour raison valable justifiée
- ✓ carnet de suivi du stagiaire dûment rempli et complété par le formateur
- ✓ fiche d'inscription remplie et validée par le Formateur

➤ Déroulement de l'examen fédéral

- ✓ Lieu : au sein des écoles de DO-IN qui choisissent d'organiser les examens.

- ✓ **Dates** : fixées par les centres d'examens, la liste est consultable sur le site de la FFST
- ✓ **Ordre de passage des candidats** : tiré au sort avant le début des épreuves
- ✓ **Durée de l'examen par candidat** : 1h, mais sa présence est requise pour toute la durée de l'examen (ensemble des candidats servant de participants pour les séances de Do-In)
- ✓ tirage au sort du sujet et temps de préparation de la fiche de séquence : 25 mn
- ✓ conduite de la séquence préparée : 25 mn
- ✓ Temps de questions/échange avec le jury : 5 mn

Le jour de la certification, les candidats devront obligatoirement présenter leur licence FFST à jour et une pièce d'identité lors de la signature de la feuille d'émargement